



Demande en lien à un héritage de mon père que ma mère me doit.

Par **melissa3327**, le **28/04/2011** à **15:50**

Bonjour, rnrnJ'ai 27 ans et mon père est mort lorsque j'avais 10ans, ma mère m'a prisrnrnmon héritage en effectuant une renonciation d'héritage, je souhaiterai savoir si en plus des intérêts je pourrais obtenir une majoration que je devrai appliquer sur le montant total qu'elle me doit pour le moment j'ai découvert le montant de 29000€ env.(intérêt inclus) comme elle est d'accor pour que l'on s'arrange à l'amiable car je l'ai menacée de la poursuivre en justice. Comme je ne tiens pas à y perdre je me permet de vous demandez votre avis. Merci de m'éclairer sur cela.

Par **mimi493**, le **28/04/2011** à **19:58**

La renonciation de succession pour un mineur se fait avec l'accord du juge des tutelles. Si le juge des tutelles a donné son accord c'est que la succession de votre père était déficitaire (donc plus de dettes que d'actifs)

Par **melissa3327**, le **30/04/2011** à **09:44**

et pour se qui est de la pension que ma mère à perçu à ma place durant toute ses années à ma place et je me suis renseigner je suis sensée en être pleinement bénéficiaire mais comme j'étais mineur elle l'a perçu à ma place.rnQuels sont mes recours?

Par **mimi493**, le **30/04/2011** à **12:07**

Il est tout à fait normal qu'une pension pour l'entretien d'un enfant soit versée au parent qui en assume la charge. Cette pension a servi à vous faire manger, vous habiller, payer l'électricité/eau/chauffage que vous consommiez, le surplus de loyer que vous engendriez etc. etc. etc.rnrnQuelle était la nature de la pension ?

Par **melissa3327**, le **30/04/2011** à **19:55**

oui ça c'est la pension de reversion moi je vous parle d'un autre versement lié rnaun versement que mon père versait à l'orphelinat de la police qui une fois mort je touche quelque chose il est même clairement marqué sur le documentrnrBénéficiaire mon nom et prénom et non celui de ma mère et il n'y a que sur destinataire ou ça attéri sur le compte de ma mère mais la destination initiale est à mon nom. De plus elle a clairement après une longue discussion reconnu rnque cette pension aurait dû me revenir. Au final toutes ses années elle à toucher 2 pensions une pour nous entretenir moi et mes soeurs et une autres rnqui auraient dû nous être versé.rnrnMerci d'avance pour votre réponse.